

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 21 mars 2011 portant dissolution du cercle mixte  
de gendarmerie de Narbonne (Aude)**

NOR : IOJ1106860A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu l'article R. 3412-6 du code de la défense, partie réglementaire, III ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le cercle mixte de gendarmerie de Narbonne (Aude) est dissous à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Article 2

Le général, commandant la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 mars 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général,*  
*sous-directeur administratif et financier,*  
J.- M. VANDENBERGHE